



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Territoires

Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2022 - 1925

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par Mme Christiane CARRIER, en date du 21 septembre 2022,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Christiane CARRIER, 48 rue des Cèdres, 82000 Montauban, constitué d'une partie de service de table en faïence fine imprimée de Sarreguemines, modèle « Mignon », fin XIX^e siècle, pour affectation au musée des arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le 27 SEP. 2022

Article L.3131-1 du CGCT :
Publié le 27... SEP... 2022

Le Président

Michel WEILL